

Compte rendu du déjeuner autour de Jiri Plecity

Chef d'unité, DG EMPL, Commission européenne

Le 12 mars, les membres du Cercle Europe et Economie Sociale ont échangé avec Jiri Plecity, chef d'Unité en charge du Semestre européen et de la gestion du fonds social européen pour la France à la Direction Mobilité du travail de la DG Emploi.

Jiri Plicity invite les membres du CEES à le contacter à l'adresse suivante Jiri.PLECITY@ec.europa.eu

Jiri Plecity a en préambule rappelé qu'il s'agissait de la dernière ligne droite de travail pour la Commission Juncker. Les dernières initiatives seront présentées en mai afin de laisser une certaine marge de manœuvre au Parlement et au Conseil pour les négocier et adopter d'ici la fin de la législature. A l'heure actuelle la moitié des initiatives présentées par la Commission Juncker depuis 2014 ont été adoptées.

Jiri Plecity est un ancien membre de Cabinet du Commissaire Andor chargé de suivre les sujets d'économie sociale. Il est actuellement Chef d'Unité en charge du semestre européen et de la gestion du fonds social européen pour la France à la DG EMPL. A ce titre il s'assure de la bonne mise en œuvre du FSE et analyse les développements du marché de l'emploi en France dans le cadre du Semestre européen.

Ce déjeuner se tenant la veille de la présentation du Paquet sur la justice et l'équité sociale, Jiri Plecity a donné aux membres du Cercle un premier aperçu des initiatives présentées le 13 mars.

Ce Paquet est la dernière proposition de Jean-Claude Juncker sur les questions sociales. Il comprend trois propositions :

- Un règlement pour établir une Autorité européenne du travail
- Une communication sur le suivi du Socle européen des droits sociaux
- Des recommandations sur l'accès à la protection sociale pour tous

Les recommandations sur l'accès à la protection sociale pour tous

La Commission a fait le choix d'établir des recommandations non-contraignantes afin de lancer plus tard et dans la mesure du possible une dynamique législative.

Ces recommandations fixent un cap aux Etats afin de favoriser l'accès à la protection sociale pour tous les travailleurs salariés et non-salariés, en particulier ceux qui, en raison de leur statut professionnel, n'ont pas de couverture sociale suffisante. L'objectif pour la Commission est donc de s'assurer que tous les travailleurs, quel que soit leur contrat de travail (temporaire / courte durée) ou la nature de leur emploi (travail atypique, occasionnel, intérimaires ou de plateforme), aient accès à une couverture sociale. Avec la mutation du marché de l'emploi, l'idée pour la Commission est d'opter pour une approche large de la question afin de s'assurer que les futures réformes nationales résistent à l'épreuve du temps.

La recommandation propose que les travailleurs salariés et non-salariés exercent leur activité dans des conditions comparables :

- Puisse être affiliés à des systèmes de sécurité sociale correspondant (mettant un terme à des défauts de couverture),
- Puisse accumuler et faire valoir des droits adaptés (couverture sociale réellement efficace),
- Puisse aisément transférer des droits accumulés en matière de sécurité sociale d'un emploi à l'autre,
- Disposent d'informations claires et transparentes sur leurs droits et leurs obligations en matière de sécurité sociale.

L'établissement d'une autorité européenne du travail

Avec l'augmentation de la mobilité des travailleurs, la Commission propose d'établir une autorité européenne du travail qui aidera les individus, les entreprises et les administrations nationales à exploiter au mieux les opportunités qu'offre la libre circulation et d'assurer des conditions équitables en matière de mobilité des travailleurs. Elle poursuit un triple objectif :

- Premièrement, elle fournira des informations aux citoyens et aux entreprises sur les opportunités d'emploi, d'apprentissage, de mobilité, de recrutement et de formation, ainsi que des orientations sur les droits et obligations de ceux qui vivent, travaillent et/ou exercent leur activité dans un autre État membre de l'UE.
- Deuxièmement, l'Autorité encouragera la coopération entre les autorités nationales sur les questions transfrontières, en les aidant à faire en sorte que les règles de l'UE qui protègent et règlementent la mobilité puissent être aisément et efficacement suivies.
- Troisièmement, elle pourra fournir des services de médiation et facilitera la recherche de solutions en cas de différend transfrontière, notamment en cas de restructuration d'entreprise faisant intervenir plusieurs États membres.

A également été annoncée en parallèle la mise en place prochaine d'un **numéro de sécurité sociale unique**. La Commission n'a pas encore déterminé sur quel mode opérationnel ce numéro sera mis en place, elle continue d'analyser les systèmes utilisables. A noter : ce numéro ne remplacera pas les numéros nationaux mais les complétera.

Jiri Plecity a également souligné que cette autorité ne devrait pas jouer un rôle d'inspection du travail, ses compétences restent limitées. La création de cette agence s'inscrit dans la perspective du compris obtenu suite aux négociations sur le détachement des travailleurs.

Communication sur le suivi de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

Le troisième pilier de ce Paquet est une communication qui présente la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Celle-ci vise à rendre compte de l'avancée de l'intégration des droits sociaux dans les Etats sur la base du Semestre européen et du Social Score Board présentés début mars.

La Communication souligne en particulier qu'au regard des priorités les actions suivantes doivent être prises :

- une analyse en profondeur des mesures prises et des progrès réalisés au niveau national,
- la fourniture d'une assistance technique,
- des exercices d'évaluation comparative et des échanges de bonnes pratiques,
- un examen des résultats obtenus en matière d'emploi et dans le domaine social.

Jiri Plecity est en particulier revenu sur les conclusions du Social Scoreboard. Si la situation économique européenne s'améliore, la situation sociale reste difficile avec un accroissement des inégalités qui touche en particulier certaines tranches de population (jeunes, migrants, personnes peu qualifiées ...). Le Social Scoreboard montre un décrochage de ces populations. Ce constat n'avait pas entièrement été anticipé par la Commission, qui pensait il y a quelques années qu'avec la reprise économique s'ensuivrait une amélioration des questions sociales.

*

A l'issue de ces discussions, les membres ont échangé sur plusieurs thématiques telles que l'établissement de **salaires minimums** en Europe. Sur ce point, Jiri Plecity a souligné que le Socle se limitait pour le moment à énoncer une telle mesure sans en établir les contours, et en particulier son niveau, qui dépend de conditions nationales.

Une majeure partie des Etats membres ont un salaire minimum mais pour certains d'autres eux, comme en République Tchèque, son niveau reste très faible, alors que dans d'autres, comme en France, son haut niveau engendre une certaine concentration des salaires. Sur ce point, les membres ont en particulier souligné que les réflexions sur la mise en place (et l'ajustement) des salaires minimums devaient également prendre en compte les coûts généraux d'accès à certains services essentiels comme la santé et l'éducation.

Sur la question **des travailleurs détachés**, Jiri Plecity a rappelé aux membres que le paradigme était actuellement en train de changer. D'un côté, les pays du groupe de Visegrad ont compris que l'UE s'accompagne d'avantages économiques et de concessions, et en particulier sur la question du détachement des travailleurs. D'un autre côté, certains pays de l'Est comme la République Tchèque se retrouvent confrontés avec un détachement inversé, où des travailleurs slovaques, italiens et polonais sont venus s'installer suite à la crise économique.

Enfin, sur la question **des échanges avec les partenaires sociaux**, Jiri Plecity a rappelé que le Socle se basait en partie sur leur rôle et qu'il n'était pas question de les exclure dans les travaux de construction d'une Europe sociale. Selon Jiri Plecity, Jean-Claude Juncker est sensible aux échanges avec ces derniers, et fait son possible pour maintenir le dialogue.
